

RAPPORT ÉPREUVE DE GÉOGRAPHIE

1. Statistiques de l'épreuve

Epreuve	Nombre de notes	Moyenne	Médiane	Ecart type
Géographie	2207	10.782	11	3.912



L'épreuve orale de géographie de la session 2022 du concours A-BCPST s'est une fois encore révélée plutôt satisfaisante. Le jury a eu le plaisir d'écouter des exposés de bonne voire d'excellente facture de la part de candidats bien préparés, capables de lire des cartes topographiques et d'en utiliser les différents niveaux d'information, mais aussi de les confronter à des connaissances sur les dynamiques territoriales, démographiques, environnementales et socio-économiques des espaces ruraux français. Ces oraux réussis, récompensés par d'excellentes notes, sont le résultat d'une préparation solide, d'autant plus remarquable que la part horaire de la géographie est réduite dans le programme des classes préparatoires BCPST. Un certain nombre des remarques des années précédentes ont été entendues : les exposés sur les départements et régions d'outre-mer ou encore sur les littoraux atlantiques se sont ainsi considérablement améliorés. Le jury félicite les candidats et remercie les préparateurs pour le considérable travail accompli auprès de leurs étudiants et propose, dans le présent rapport, quelques pistes supplémentaires pour améliorer les prestations des futurs préparateurs.

Quelques rappels et remarques formels pour commencer. L'épreuve de géographie est exigeante compte-tenu de la quantité de notions que les candidates et les candidats doivent apprendre pour l'exploitation des cartes et des documents, sans oublier le temps de préparation de l'oral de 45 minutes. Cette gageure nécessite que les connaissances soient précises et que les automatismes de lecture des cartes soient solidement acquis pour traiter les sujets avec efficacité. Ces derniers sont composés d'un dossier documentaire comprenant un intitulé explicite, une carte topographique au 1/25 000 qui sert de base à l'exposé ainsi que deux ou trois documents complémentaires de natures variées (tableaux, cartes, textes, photographies...). En salle de préparation, les candidats disposent chacun de la carte géologique de la France au 1/1 000 000 et de l'*Atlas du 21^e siècle* (Nathan), qui peuvent être mobilisés pour contextualiser le sujet et le territoire d'étude, mais qui ne doivent pas faire l'objet d'un commentaire spécifique. L'épreuve orale se déroule ensuite en deux temps : d'abord l'exposé, qui consiste en un commentaire de documents fondé sur la carte topographique et sur sa lecture croisée avec les documents du dossier dans la perspective du sujet proposé. Les 20 minutes dont disposent les candidats sont une durée maximale : s'il est évident que les exposés trop courts sont sanctionnés, ceux qui à l'inverse traînent en longueur en se perdant dans des digressions peu probantes ou dans des redondances ennuyeuses en forme de conclusions interminables le sont tout autant. À la suite de leur exposé, les candidats répondent aux questions du jury lors d'un entretien de 10 minutes, qui permet de prolonger la réflexion mais aussi d'amender certains défauts du commentaire. Le jury tient à rappeler que ce temps d'échange fait pleinement partie de l'évaluation et que tout n'est pas joué à l'issue de l'exposé : un entretien solide peut tout à fait rattraper une prestation initialement mal engagée. Inversement, certains commentaires *a priori* de bonne tenue ont été décrédibilisés par des réponses peu pertinentes aux questions du jury, révélant des connaissances trop faibles parfois associées à une incapacité à se corriger. Un oral réussi est donc composé d'un exposé qui traite du sujet posé de manière efficace et d'un entretien pendant lequel le ou la candidat(e) réussit à montrer ses connaissances et à les utiliser pour prolonger sa réflexion et/ou pour corriger les points faibles de son propos avec l'aide du jury.

En termes de qualité oratoire, l'aisance d'une grande majorité des candidats à l'oral est à souligner : pour l'essentiel, le propos est clairement énoncé, le ton convaincant, et le niveau sonore agréable, à quelques exceptions près. Rappelons que l'examineur entend et comprend mieux les candidats lorsqu'ils s'adressent à lui en lui faisant face plutôt qu'en lui tournant le dos. Le jury a aussi remarqué qu'une partie non-négligeable et malheureusement croissante des exposés fait montre d'une maîtrise insuffisante de la langue française. Outre des fautes grammaticales d'autant plus préoccupantes à un tel niveau d'études qu'elles sont récurrentes (« les parcs nationales », « pallier à »), le jury a noté à de trop nombreuses reprises des incorrections syntaxiques qui vont jusqu'à faire dire au candidat le contraire de ce qu'il pense (« on protège les incendies dans le Var »), une propension à confondre des mots à sonorité proche pour le vocabulaire générique (« polarité des cultures », « élevage récréatif », « démembrement de passerelles agricoles », « rivières encastées », « aire d'adhérence d'un parc national », « pression anthropologique », « les exploiters »), des barbarismes (« la conchyculture », « des aménagements pour attirer les gens »), des expressions familières (« une région vachement sèche », « les patelins ») et à des erreurs nombreuses dans la lecture des abréviations usuelles de l'IGN (*coop.* devient « coopération » tandis que *mais. de. ret.* est étrangement compris comme du « maïs de retrait ») qui ne manquent pas de fantaisie mais qui rendent le propos franchement incompréhensible. Dans le cas où l'un des documents d'accompagnement est constitué d'un texte permettant de faciliter la lecture d'une carte présentant des singularités, cette faible maîtrise de langue entraîne de fâcheux contresens et même des non-sens. Par ailleurs, le jury apprécierait que les candidats fassent preuve d'un minimum de rigueur pour lire correctement le nom de la carte qu'ils ont à commenter : en effet, entendre « le Tronçonnais » pour la forêt du Tronçais, « Monocle » pour Manosque, ou « Apété » pour Apt ne constitue pas une entrée en matière des plus judicieuses et révèle même une certaine désinvolture face

à l'exercice. Enfin, le jury enjoint les candidats à proposer des exposés solidement structurés, au plan annoncé dès l'introduction et aux transitions claires, évitant autant que possible les interminables énumérations qui pointent des éléments sur la carte sans jamais les situer, ni les contextualiser (« il y a un centre équestre ici... et il y en a un ici aussi... et là également »). Le jury attend que les processus et phénomènes mis en évidence soient expliqués et interprétés afin d'éviter l'écueil d'un commentaire purement descriptif. Trop de candidats continuent en effet d'associer commentaire de carte et repérage. Or, il n'est pas envisageable d'apposer plus de 50 *post-it* sur la carte, et de les énumérer au fur et à mesure en les enlevant, transformant l'exposé en un effeuillage laborieux et rarement efficace. Le jury n'attend pas non plus de comparaisons entre le territoire étudié et un autre : une telle démarche est vivement déconseillée car ces rapprochements sont au mieux inutiles et maladroits, au pire franchement incongrus. Quant aux schémas, souvent réalisés à la hâte et sans soin sur un coin de brouillon ou griffonnés au tableau, ils sont inutiles s'ils sont dépourvus d'une légende adaptée et problématisée, d'une orientation, d'une échelle et d'un titre. Le temps imparti pour la préparation de l'épreuve rend leur conception un peu ardue et le jury n'attend donc pas de synthèse graphique de la part des candidats.

Sur le fond, plusieurs éléments restent encore à améliorer, en tout premier lieu la définition des termes des sujets posés, rarement contextualisés dans le cadre de la carte à étudier. Ces derniers font l'objet d'une prise en compte largement insuffisante, qui empêche très souvent les candidats de cadrer leur commentaire comme le jury l'attend. Ils risquent ainsi de se perdre dans des digressions hors-sujet ou de passer trop de temps à commenter des espaces de la carte qui ne faisaient pas immédiatement l'objet du sujet posé. Le jury rappelle que l'épreuve ne consiste pas à expliquer une carte donnée seule, mais à construire une réponse à un sujet à partir d'une carte et de documents complémentaires. Plaquer un commentaire prêt à l'emploi n'est donc pas une stratégie pertinente. Il est ainsi dommage de constater qu'une part non négligeable des exposés évacuent le traitement du sujet dans l'introduction, voire l'ignorent superbement pour se lancer dans un plan stéréotypé comportant généralement une troisième partie sur le développement durable, ou bien sur des conflits d'acteurs, typiquement entre un PNR, des agriculteurs et/ou des touristes, voire parfois des chasseurs de passage. Le jury rappelle à ce titre que tous les espaces et dynamiques ne donnent pas lieu à des conflits d'usages (souvent appelés « conflits d'intérêts »). Si l'on peut se réjouir que la plupart des candidats comprennent l'intérêt de mobiliser les jeux acteurs pour déployer une réflexion territoriale, il faut préciser que ces derniers ne se limitent guère aux seuls conflits : les situations de complémentarités ou de coopérations doivent aussi être identifiées. Des phénomènes comme la périurbanisation et le tourisme ne sont ainsi pas forcément ni uniquement facteurs de dégradation de l'environnement mais peuvent participer de façon importante au développement des territoires ruraux et périurbains. Les candidats doivent ainsi mettre de côté leur jugement personnel sur les sujets donnés et ne doivent pas considérer que leur connaissance ou expérience personnelle du territoire représenté sur la carte a vocation à être généralisée. De même, les candidats ne peuvent avoir une vision stéréotypée et misérabiliste des espaces ruraux en France car toutes les populations rurales ne sont pas pauvres, tous les territoires agricoles ne sont pas en déprise et tous les espaces ruraux ne sont pas enclavés ou concernés par le mitage ou, au contraire, fortement intégrés aux dynamiques nationales ou mondiales. Les candidats sont donc invités à davantage nuancer leur propos et à accorder une plus grande attention aux caractéristiques locales du territoire étudié, qui peut sortir des *a priori* généraux que l'on peut projeter sur les espaces ruraux.

Trop nombreux sont effectivement ceux qui appuient l'intégralité de leur propos sur les documents d'accompagnement et n'utilisent pas la carte, au risque de proposer un exposé hors-sol. Le jury rappelle donc que la carte constitue le document principal. Pour celles et ceux qui savent en tout cas la déchiffrer et l'utiliser, quelques maladroresses subsistent néanmoins dans l'interprétation. Le

vocabulaire de la topographie (souvent appelée « topologie » ou « typographie ») est peu mobilisé, ce qui conduit d'une part les candidats à recourir à des périphrases confuses ou à des confusions blâmables, mais qui produit d'autre part des malentendus gênants lors de l'entretien lorsque le jury souhaite amener une question sur un talus, une vallée, un estran ou un lit mineur que les candidats ne savent pas voir. Le relief est d'ailleurs trop souvent évacué en introduction uniquement, succinctement décrit comme « vallonné », « très vallonné » ou « peu vallonné », sans davantage de précisions. La définition du couvert végétal n'est pas non plus satisfaisante : trop de candidats se révèlent incapables d'expliquer ce qu'est une forêt ou de décrire des formations connues tels que la lande bretonne, les prés-bois, la garrigue ou le maquis. Alors que les cartes proposées représentent quasiment toutes des massifs forestiers, il est très difficile de pousser l'analyse au-delà de la simple dualité forêt domaniale / forêt privée ou feuillus / conifères. Vu la superficie et l'importance du massif forestier français, il semble incontournable d'accentuer les efforts de préparation dans ce domaine.

Cette session a vu aussi le retour en force de l'utilisation des toponymes comme bouée de sauvetage par certains candidats croyant ainsi masquer leurs lacunes en termes de connaissances et de maîtrise de la carte. Cela donne donc lieu à des interprétations fantaisistes ou erronées. Rappelons ici que les toponymes ne correspondent pas nécessairement au vocabulaire géographique (un plateau peut ainsi être appelé « Montagne » sur la carte) ni à la mise en valeur actuelle des territoires étudiés (ce n'est pas parce que des « vignes » sont mentionnées qu'il s'agit d'un espace viticole). En termes d'aménagements, la lecture des réseaux conduit à des erreurs d'interprétation sur les situations d'enclavement et les potentiels de desserte. La préparation pourrait travailler à corriger ce défaut en commençant par exemple à apprendre à distinguer les formes et les fonctions de ces réseaux. La lecture des documents de planification (PLU, SCOT, chartes d'aménagement, fiches-actions, PPR...) peut être elle-aussi améliorée en apprenant à distinguer dans la légende ce qui relève du diagnostic, des objectifs et des actions d'aménagement. Les PNR et PN sont désormais plutôt bien connus, mais des confusions persistent sur le tracé des périmètres (zones d'adhésion, cœur, réserve intégrale), et surtout ils sont rarement étudiés comme des outils d'aménagement capables d'impulser des mutations plus ou moins profondes des territoires ruraux qu'ils valorisent et protègent. Les commentaires concernant le tourisme vert ressemblent par ailleurs trop souvent à une auberge espagnole alors que les documents invitent à caractériser les formes de diffusion, les types d'équipements et d'infrastructures, le potentiel et/ou le niveau de fréquentation. Enfin, le jury enjoint les candidats à maîtriser les indicateurs statistiques de base et à être attentif aux données présentées dans les documents. Des erreurs de lecture des unités ou des confusions entre valeurs absolues et valeurs relatives donnent lieu à des contresens importants qui pénalisent la prestation des candidats.

Au-delà des problèmes de lecture de la carte et des documents, la caractérisation du rural et de sa diversité est rarement convaincante. Les définitions proposées datent parfois un peu et font référence à des typologies qui ont désormais évolué : les critères récents mis en œuvre par l'INSEE pour définir les types d'espace sont mal connus. En termes de lecture de la carte et d'identification des formes spatiales, la compréhension des densités, de la trame de peuplement, des formes visibles des activités socio-économiques doit être encore améliorée. Quant aux explications apportées, elles demeurent fragiles car les processus structurels ne sont pas toujours bien compris : la concentration des exploitations, le remembrement, l'intensification de la production, la diversification des activités, mais aussi le repeuplement ou au contraire la déprise apparaissent bien confus dans un certain nombre d'exposés. L'interprétation et la description des systèmes de production agricole (agriculture intensive, agriculture productive), trop souvent confondus avec les systèmes de cultures et avec les paysages agraires (le bocage n'est pas obligatoirement associé à de l'élevage extensif, contrairement à ce que pensent trop de candidats), souffrent des difficultés de lecture des documents d'accompagnement où

figurent des informations de nature statistique (OTEX, superficies cultivées, nombre d'exploitations). La lecture des typologies spatiales est d'ailleurs aléatoire : il est rarement compris que celles-ci expriment le résultat d'un processus de transformation et de changement et qu'elles sont construites à partir de critères de discrimination. La périurbanisation, enfin, est souvent mal définie puisque régulièrement confondue avec l'étalement des pôles urbains, alors qu'elle traduit au contraire la densification et l'étalement urbain des communes situées hors de la continuité du bâti des pôles, ce qui entraîne des déplacements pendulaires qui ne sont en rien des « migrations » comme les candidats le disent trop souvent. Elle est aussi associée maladroitement aux dynamiques résidentielles touristiques. Les formes de détail des espaces périurbains sont en revanche assez bien repérées, en particulier les lotissements pavillonnaires, même si leur datation n'est pas très certaine. Cependant, elles sont trop souvent associées au « mitage », qui est curieusement observé presque partout sur le territoire, de la région parisienne jusqu'aux Cévennes. Dans le pire des cas, certains candidats croient le reconnaître dans la dispersion des fermes d'un bocage ; au mieux, ils le définissent comme un simple processus de réduction du rural « grignoté par l'espace urbain », oubliant au passage sa forme souvent diffuse et systématiquement anarchique et irrégulière.

Même si les candidats ne s'inscrivent pas dans une formation géographique à proprement parler, ils ne peuvent ignorer certains grands repères d'organisation du territoire français, d'autant qu'ils disposent d'un atlas en salle de préparation et de passage, mais aussi un certain nombre de fondamentaux en géographie agricole et rurale. Ainsi, les ordres de grandeurs sont trop souvent ignorés. Il ne semble pas impensable d'avoir une idée, sans être spécialiste, des rendements de blé ou de maïs, ou de la production annuelle d'une vache laitière. Le jury apprécierait à ce sujet que soient mieux connues les principales races ovines ou bovines, souvent emblématiques de certains territoires ruraux et clairement mentionnées dans les cahiers des charges des appellations d'origine. Il n'est pas non plus incohérent de demander aux candidats, quand le sujet s'y prête, de connaître certains cépages. Les facteurs expliquant les localisations et les dimensions des forêts, des vignobles, des openfields, des élevages ou des maraîchages sont souvent mal connus : la localisation de telle ou telle activité agricole n'est pas une fatalité et le jury aimerait en entendre les facteurs explicatifs sans attendre les questions de l'entretien.

Le jury rappelle pour terminer que le concours est amené à évoluer à la marge l'année prochaine : les sujets porteront uniquement sur des cartes au 1/ 25 000 et l'utilisation du Géoportail est généralisé : chaque sujet donné le jour de l'épreuve comprend au moins un document issu de la banque de données du site.